

• (1730)

Parlons également d'un autre programme, savoir le programme d'emploi communautaire qui permet aux travailleurs ayant épuisé leurs prestations d'assurance-chômage d'exercer temporairement un autre emploi productif. La loi prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail, qui a reçu la sanction royale le 31 mars 1982, offre des prestations de dernier recours aux travailleurs relativement âgés, ceux de 54 à 65 ans, qui travaillaient dans certaines industries désignées, et qui ont été mis à pied à la suite d'une concurrence trop forte de l'étranger, d'une restructuration industrielle ou de difficultés reliées à un marché non cyclique.

La loi nationale sur la formation qui oriente les programmes actuels de formation pour qu'ils se concentrent sur les professions nationales les plus en demande facilite le rajustement et l'adaptation des entreprises et des travailleurs à l'évolution technologique, puis intensifie les cours de formation offerts à ceux qui se préparent à entrer sur le marché du travail.

Voici d'autres programmes destinés à certains groupes spéciaux au sein de la population active. Le programme d'action positive, par exemple, qui encourage le secteur privé à adopter une attitude positive envers des femmes, des autochtones et des invalides. Des mesures spéciales pour la formation des autochtones offrent une aide financière pour que les hommes et les femmes d'origine indigène puissent acquérir une formation supplémentaire.

On trouve également le programme destiné aux femmes qui s'engagent dans des activités qui ne leur étaient pas auparavant réservées. Ce programme a pour but d'aider les femmes qui veulent exercer des métiers qui étaient auparavant l'apanage des hommes, en versant des subventions salariales aux employeurs qui consentent à dispenser à ces femmes la formation requise.

Je mentionnerai le programme d'emploi pour les femmes qui a pour but d'élargir l'horizon professionnel de la femme au travail, en les encourageant à s'inscrire à des cours de formation spécialisée ou à occuper des emplois auxquels il leur était difficile d'accéder dans le passé.

Je parlerai du programme à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, dont le but est de trouver de l'emploi permanent dans le secteur privé aux handicapés physiques et mentaux et aux chômeurs chroniques.

Monsieur le Président, on peut en énumérer toute la journée des programmes que le gouvernement a mis de l'avant.

Je peux en citer d'autres. Le gouvernement entend collaborer plus étroitement avec les organismes bénévoles et les organisations locales dans la mise en œuvre d'un programme de services communautaires. Qu'a fait le gouvernement? Le gouvernement est en train d'étudier ses rapports avec le secteur bénévole, ainsi que l'aide financière qu'il lui accorde.

Je vois que le temps passe, monsieur le Président, je pourrais citer une foule d'autres programmes. Dans le discours du trône, on disait, le gouvernement étant le principal employeur au pays, que celui-ci était décidé à donner l'exemple par les

Les subsides

mesures qu'il appliquera dans la Fonction publique. Le gouvernement estime que toute forme de discrimination fondée sur le sexe doit disparaître. Qu'avons-nous fait, monsieur le Président? En 1981, on a créé un secrétariat du Conseil du Trésor, une division au secrétariat du Conseil du Trésor, une division des politiques et des activités du développement du personnel pour mettre en valeur et appuyer l'engagement que le gouvernement avait pris d'adopter, pour la Fonction publique, une politique d'action positive et d'égalité d'accès à l'emploi. La division est responsable du programme d'égalité d'accès à l'emploi pour trois groupes en particulier: les femmes, les autochtones et les handicapés. Elle s'occupe aussi du programme de la qualité de la vie au travail au sein de la Fonction publique. Cette division vient épauler l'Office de la promotion de la femme et de la Commission de la Fonction publique et les autres bureaux d'action positive des divers ministères.

On peut parler d'un autre engagement: Le gouvernement proposera d'amender le Code criminel de manière à résoudre, entre autres, le grave problème de la violence à l'égard des femmes, et de concert avec les administrations provinciales et territoriales, il s'efforcera d'améliorer les services sociaux et les soins offerts à celles qui sont victimes d'actes de violence.

Qu'avons-nous fait, monsieur le Président? Le projet de loi C-127 qui modifie le Code criminel fut adopté par la Chambre des communes le 4 août 1982. Il remplace les infractions sexuelles non consentuelles par diverses infractions d'agression sexuelle. Il élimine la nécessité de faire corroborer le témoignage du plaignant. Il élimine l'immunité du conjoint. Il précise que les dispositions du Code criminel relatives aux agressions sexuelles s'appliquent également aux personnes des deux sexes, et il modifie certaines autres dispositions ayant trait aux agressions sexuelles.

Dans le domaine de l'énergie, en voici une bonne, monsieur le Président. On entend depuis longtemps, depuis que l'opposition officielle a été défaite, depuis que le gouvernement progressiste conservateur a été défait par les libéraux, on se plaint maintenant qu'on a induit la population en erreur et qu'on avait promis de ne pas imposer d'augmentation sur le pétrole. En voilà une bonne! Il faut bien comprendre ce qui s'est produit à ce moment-là, monsieur le Président. Les progressistes conservateurs, eux, prévoyaient et s'engageaient à imposer une taxe d'accise de 18 cents le gallon, à ce moment-là, sur le pétrole, avec des augmentations successives graduelles pour en arriver à un prix de 85 p. 100 du prix mondial. Les libéraux, eux, s'étaient engagés à ne pas imposer de taxe de 18 cents le gallon et à laisser augmenter le prix à 75 p. 100 du prix international. C'est exactement ce qui s'est produit. Le prix du pétrole doit augmenter comme celui du pain et du beurre. De plus, il aurait augmenté beaucoup plus considérablement avec les progressistes conservateurs, cela est clair. On le disait clairement, on voulait l'augmenter à 85 p. 100 du prix international en plus des 18 cents de taxe d'accise sur chaque gallon. Et maintenant on se promène en laissant courir le bruit que les libéraux n'ont pas tenu leur promesse. Je peux assurer que le prix du pétrole serait beaucoup plus élevé si le gouvernement progressiste conservateur était en place.